
S É N A T

REUNION DE PLEIN DROIT DU PARLEMENT
EN APPLICATION DE L'ARTICLE 16 DE LA CONSTITUTION
ET
2^e SESSION ORDINAIRE DE 1960-1961

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

Mardi 18 juillet 1961. — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — La commission, après avoir désigné son président comme rapporteur du projet de loi (n° 316, session 1960-1961) relatif au régime de la production et de la distribution de l'énergie dans le département de la Martinique, a adopté les conclusions favorables qui lui étaient présentées, sous réserve de deux observations : l'une, de M. de Villoutreys, sur les garanties de l'indemnisation de la Compagnie martiniquaise de distribution d'énergie électrique, l'autre, de M. Coutrot, souhaitant que la participation du département à la nouvelle société d'économie mixte soit de 30 p. 100.

M. René Blondelle a, ensuite, exposé les grandes lignes de son rapport pour avis sur les aspects agricoles du projet de loi de finances rectificative pour 1961 (n° 308, session 1960-1961), adopté par l'Assemblée Nationale. Après avoir analysé les principales

mesures envisagées, le rapporteur a notamment insisté sur la nécessité de réformer les structures du Fonds d'Orientation et de Régularisation des Marchés Agricoles (F. O. R. M. A.) de manière à remédier à la lenteur de fonctionnement de cet organisme.

Après un bref échange de vues auquel ont participé MM. Restat, Pelleray, Suran, Louis André, Lebreton et Romaine, la commission s'est ralliée aux conclusions de son rapporteur et a décidé, compte tenu des observations présentées, de donner un avis favorable aux dispositions de ce projet de loi intéressant l'agriculture.

Mercredi 19 juillet 1961. — *Présidence de M. Paul Mistral, vice-président.* — La commission a tout d'abord désigné, par scrutin secret, M. Amédée Bouquerel comme candidat titulaire à la commission mixte paritaire chargée d'élaborer un texte pour le projet de loi relatif à l'organisation de la région de Paris. Le vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants.....	37
Bulletin blanc.....	1
Suffrages exprimés.....	36
Majorité absolue.....	19

Ont obtenu :

M. Bouquerel.....	19 voix.
M. Coutrot.....	10 voix.
M. Dailly.....	7 voix.

La commission a ensuite adopté à main levée la candidature de M. Dailly comme membre suppléant de cette commission mixte.

Samedi 22 juillet 1961. — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — La commission a tout d'abord désigné M. de Pontbriand comme rapporteur de la proposition de loi (n° 326, session 1960-1961), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à interdire la vente des salmonidés sauvages.

Elle a ensuite procédé à l'examen, en deuxième lecture :

— du projet de loi (n° 344, session 1960-1961), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à améliorer dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et de la Guyane, la situation des populations agricoles en modifiant les conditions de l'exploitation agricole et en facilitant l'accension

des exploitants à la propriété rurale. Sur la proposition de M. Toribio, rapporteur, la commission s'est ralliée aux modifications adoptées par l'Assemblée Nationale, sous réserve qu'en ce qui concerne la composition de la commission prévue à l'article 2, le Gouvernement prenne l'engagement d'y assurer la représentation du Conseil général ;

— du projet de loi (n° 339, session 1960-1961), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à la lutte contre les pollutions atmosphériques et les odeurs et portant modification de la loi du 19 décembre 1917, dont M. Bonnet est rapporteur pour avis. Après un bref échange de vues, la commission s'est ralliée, sous réserve de certaines observations à l'article 8 C., aux dispositions adoptées par l'Assemblée Nationale.

Enfin, MM. Bertaud, Bouloux, Brun, Cornat, Coutrot, Dailly, Marette, Mistral, Paulian, Puzet, Pinton et Suran ont été désignés comme candidats à la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi (n° 333, session 1960-1961), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif au droit de préemption dans les zones à urbaniser en priorité et dans les zones d'aménagement différé.

AFFAIRES ETRANGERES, DEFENSE ET FORCES ARMEES

Mardi 18 juillet 1961. — *Présidence de M. Rotinat, président.*

— Le président a rendu hommage à la mémoire du capitaine Sassi Benaïssa, sénateur de Mostaganem-Tiaret, lâchement assassiné dans la matinée de ce jour ; à la demande du colonel Ali Merred, la commission a observé une minute de silence.

Puis, la commission a entendu le rapport pour avis du général Jean Ganeval, sur le projet de loi de finances rectificative pour 1961 (n° 308, session 1960-1961).

L'exposé du général Ganeval a porté sur deux problèmes principaux : la suppression de 7.000 harkis, demandée par le Gouvernement dans l'article 17 et la revalorisation de la condition militaire prévue à l'article 20 du projet de loi. Sur le premier point, après un échange de vues auquel ont participé MM. Merred, Marius Moutet, Monteil et le rapporteur, la commission a décidé de demander, par amendement, la suppression de l'annulation de crédits visant les 7.000 harkis. Sur la revalorisation de la condition militaire, la commission s'est déclarée d'accord pour appuyer la position prise par l'Assemblée Nationale et de s'opposer en conséquence à l'amendement de M. Pellenc présenté au nom de la commission des finances.

Le rapport de M. Jean Brajeux sur le projet de loi (n° 327, session 1960-1961), autorisant la ratification du traité de coopération conclu le 19 juin 1961 entre le Président de la République française et le Président de la République islamique de Mauritanie et l'approbation des accords de coopération conclus à la même date entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République islamique de Mauritanie, a été adopté par la commission.

Mercredi 19 juillet 1961. — *Présidence de M. Rotinat, président.* — Reprenant l'examen du projet de loi de finances rectificative, la commission a entendu un nouvel exposé du général Ganeval sur l'article 20 de ce projet.

Après les explications de son rapporteur pour avis et une intervention de M. Métayer, la commission a décidé de se rallier à l'amendement de M. Pellenc, tendant à limiter aux 38 millions prévus pour la revalorisation de la condition militaire l'abattement à apporter aux crédits de l'article 20.

Puis, la commission a nommé M. Jean Brajeux rapporteur du projet de loi (n° 331, session 1960-1961), adopté par l'Assemblée Nationale, autorisant l'approbation d'un échange de lettres relatif à la cession à la République fédérale d'Allemagne d'un immeuble du domaine et elle a adopté le rapport qui lui a été présenté sur-le-champ.

AFFAIRES SOCIALES

Mercredi 19 juillet 1961. — *Présidence de M. Roger Menu, président.* — La commission a entendu le rapport de M. Martial Brousse sur le projet de loi (n° 283, session 1960-1961) instituant l'obligation d'assurance des personnes non salariées contre les accidents et les maladies professionnelles dans l'agriculture.

Après avoir exposé l'économie générale du projet et analysé ses articles, le rapporteur a fait adopter par ses collègues un amendement tendant à la suppression de l'article 1234-11 du Code rural inclus dans l'article 1^{er} du projet de loi.

M. Martial Brousse a été chargé de préparer, en accord avec M. Lagrange, un amendement ayant pour objet de permettre que l'invalidité résultant, tant des accidents de la vie privée que des accidents du travail, puisse être indemnisée par les organismes chargés de l'assurance maladie.

M. Soudant a manifesté le désir de connaître l'incidence de cette modification sur le montant des cotisations.

La suite de l'examen du rapport de M. Martial Brousse a été renvoyée à une prochaine séance pour permettre au rapporteur d'effectuer les recherches nécessaires et de préparer la rédaction des amendements.

Puis M. Léon Messaud a présenté son rapport sur la proposition de loi (n° 130, session 1960-1961) relative à l'accès des salariés français d'outre-mer dans leur ensemble au régime de l'assurance volontaire vieillesse.

Le rapporteur a fait adopter un amendement tendant à ajouter le Viet-Nam Nord à la liste des territoires et pays figurant à l'article 1^{er} de la proposition.

A l'article 2, le rapporteur a proposé la substitution à la liste des territoires et pays intéressés d'une référence à l'article 1^{er}.

M. Léon Messaud a également proposé de modifier, comme suit, la rédaction de l'avant-dernier alinéa de cet article :

« Les veuves des salariés ou assimilés dont les conjoints répondaient ou auraient répondu aux conditions requises par la présente loi ou rapatriés de ces pays et territoires pourront accéder au bénéfice de ces dispositions ».

Le rapporteur a ensuite demandé la suppression de l'article 3 qu'il juge superfétatoire.

Les conclusions du rapport de M. Messaud ont été adoptées à l'unanimité.

M. Paul Levêque, rapporteur de la proposition de loi (n° 154, session 1960-1961) tendant à abroger le décret n° 57-1407 du 31 décembre 1957 et à rétablir le paiement trimestriel de la retraite du combattant, a donné connaissance d'une lettre aux termes de laquelle le Ministre des Anciens Combattants estime la proposition irrecevable dans la forme, et inopérante quant au fond, depuis la parution du décret n° 61-269 du 28 mars 1961. Acte a été pris de cette communication.

Vendredi 21 juillet 1961. — *Présidence de M. André Dulin, vice-président.* — La commission a chargé M. Roy de présenter un rapport favorable à l'adoption du projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée Nationale, sur l'utilisation thérapeutique du sang humain, de son plasma et de leurs dérivés.

Puis elle a désigné MM. Balestra et Voyant comme candidats à la commission spéciale chargée d'étudier le projet de loi relatif au droit de préemption dans les zones à urbaniser par priorité et dans les zones d'aménagement différé.

FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE
ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

Mardi 18 juillet 1961. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a procédé à l'examen des amendements au projet de loi de finances rectificative pour 1961, adopté par l'Assemblée Nationale (n° 308, session 1960-1961).

A l'article premier, relatif au service de l'enseignement public secondaire en Polynésie, elle laissera le Sénat juge de l'opportunité de l'adoption d'un amendement de MM. Copenrath et Louvel, tendant à accorder le soutien de l'Etat, non seulement aux établissements d'enseignement publics, mais aussi aux écoles privées.

A l'article 3, relatif à la validation de dispositions réglementaires concernant la remise en ordre des traitements et soldes des personnels civils et militaires de l'Etat, elle n'a pas retenu un amendement de MM. Marrane et Vallin, tendant à la suppression de l'article.

A l'article 4, concernant la retenue sur traitement pour absence de service effectué par les fonctionnaires, elle s'est montrée favorable à deux amendements, l'un de M. Nayrou, l'autre de M. Vallin, tendant à la suppression de l'article.

A l'article 6, concernant la section viticole du fonds national de solidarité agricole, elle s'est montrée favorable à un amendement de M. Puzet au nom de la commission des affaires économiques et du plan.

A l'article 12, relatif à l'octroi de la garantie de l'Etat et des collectivités locales aux emprunts contractés pour la construction d'édifices culturels, elle n'a pas donné son approbation à des amendements de M. Tailhades et de Mme Dervaux tendant à la suppression de l'article.

A l'article 15 K, relatif au financement des dépenses du centre de secours de Lacq, elle s'est montrée favorable au principe de l'amendement de M. Errecart au nom de la commission des affaires économiques et du plan, tendant à réduire les dépenses à la charge du département des Basses-Pyrénées.

Sur l'article 7, relatif au recouvrement de l'impôt unique sur le revenu des personnes physiques, M. Marcel Pellenc, rapporteur

général, après avoir souligné les inconvénients de la formule proposée par le Gouvernement, a fait adopter par la commission un amendement tendant à la suppression de l'article.

Enfin, M. de Montalembert, rapporteur pour avis du projet de loi (n° 281, session 1960-1961), adopté par l'Assemblée Nationale, modifiant les articles 815, 832 et 866 du Code civil, les articles 807 et 808 du Code rural et certaines dispositions fiscales, a souligné que la commission des finances n'étant saisie que pour avis de ce projet de loi, n'en avait pas étudié les dispositions quant au fond, et il a regretté l'insuffisance des mesures prévues par l'article 6 (exonération partielle des droits de soulte exigibles à raison de l'attribution de certaines exploitations agricoles dans les partages de succession et de communauté) et l'article 7 (paiement différé de certains droits de mutation par décès).

Mercredi 19 juillet 1961. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a procédé à la désignation de deux candidats titulaires et de deux candidats suppléants à la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi relatif à l'organisation de la région de Paris. Ont été désignés : MM. Masteau et Lachèvre comme candidats titulaires ; Soufflet et Courrière comme candidats suppléants.

Saisie de nouveaux amendements au projet de loi de finances rectificative pour 1961, adopté par l'Assemblée Nationale (n° 308, session 1960-1961), la commission a décidé, sur rapport de M. Marcel Pellenc, rapporteur général, de ne pas se montrer favorable à des amendements présentés au nom du Gouvernement par M. Giscard d'Estaing, secrétaire d'Etat aux finances, aux articles 5 et 7 ; elle propose de s'en remettre au Sénat sur l'opportunité de l'adoption d'un amendement de M. Hugues concernant les services généraux du Premier Ministre, et d'un amendement de M. le général Ganeval, au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées concernant le secrétariat général pour les affaires algériennes et s'opposant à la suppression de 7.000 harkis à compter du 1^{er} juin 1961.

Vendredi 21 juillet 1961. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a procédé à la désignation de M. Bousch, Chochoy, Garet et Kistler comme candidats à la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi (n° 333, session 1960-1961), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif au droit de préemption dans les zones d'aménagement différé.

Puis elle a examiné en deuxième lecture, sur le rapport de M. Marcel Pellenc, rapporteur général, le projet de loi de finances

rectificative pour 1961 (n° 334, session 1960-1961), adopté avec modifications par l'Assemblée Nationale, en deuxième lecture.

A l'article premier, relatif à la prise en charge par l'Etat du collège Paul Gauguin, à Papeete, la commission a adopté le texte voté par l'Assemblée Nationale. La commission a proposé la suppression de l'article 4, relatif aux retenues à opérer sur les traitements des fonctionnaires ayant participé à des mouvements de grève d'une durée inférieure à la journée. A l'article 11, relatif à la garantie que l'Etat peut accorder aux emprunts nécessaires pour la réalisation du tunnel sous le Mont-Blanc, la commission s'est ralliée à la décision de l'Assemblée Nationale limitant la garantie à 50 millions de nouveaux francs.

La commission a proposé la suppression de l'article 15 K qui a pour objet de répartir entre l'Etat, le département des Basses-Pyrénées et la S. N. P. A., les dépenses de fonctionnement et d'équipement d'un service de sécurité à Lacq. D'après les informations parvenues à la commission, un accord intervenu entre les parties rendrait en effet inutile le vote de cet article. A l'article 15 N, relatif à l'indemnisation, par la République fédérale d'Allemagne, des spoliés pour raisons raciales, politiques ou religieuses, supprimé par l'Assemblée Nationale, la commission a proposé de rétablir l'article, mais en limitant la prorogation du délai qu'il prévoit au 1^{er} janvier 1963. L'article 16 et l'article 18 ont été adoptés dans le texte et avec les crédits votés par l'Assemblée Nationale. A l'article 20, relatif aux crédits militaires, la commission a rétabli le paragraphe II voté par le Sénat en première lecture, afin que se poursuivent les échanges de vues avec l'Assemblée Nationale et le Gouvernement sur la revalorisation de la condition militaire.

Samedi 22 juillet 1961. — *Présidence de M. Gustave Alric, vice-président.* — La commission a procédé à l'examen du projet de loi de finances rectificative pour 1961, adopté avec modifications par l'Assemblée Nationale en troisième lecture. Sur le rapport de M. Marcel Pellenc, rapporteur général, elle a maintenu sa position antérieure sur l'article 4 dont elle propose la suppression. Sur l'article 15 K, elle a adopté un nouveau texte qui, tout en retenant le principe d'un partage des dépenses du centre de secours spécialisé de Lacq entre l'Etat, la S. N. P. A. et le département des Basses-Pyrénées, sauvegarde les droits de la collectivité locale intéressée, sans apporter aucun retard à la mise en place du centre. Sur les articles 16 à 20, les dispositions votées par l'Assemblée Nationale ont été adoptées.

LOIS CONSTITUTIONNELLES, LEGISLATION,
SUFFRAGE UNIVERSEL,
REGLEMENT ET ADMINISTRATION GENERALE

Mercredi 19 juillet 1961. — *Présidence de M. Raymond Bonnefous, président.* — La commission a nommé :

— M. Modeste Zussy, rapporteur du projet de loi (n° 313, session 1960-1961), adopté par l'Assemblée Nationale, rendant applicables aux territoires d'outre-mer les dispositions de l'ordonnance n° 58-1371 du 29 décembre 1958 sur la protection des installations d'importance vitale ;

— M. Marcel Prélot, rapporteur du projet de loi organique (n° 314, session 1960-1961), adopté par l'Assemblée Nationale, modifiant l'ordonnance n° 58-998 du 24 octobre 1958 portant loi organique relative aux conditions d'éligibilité et aux incompatibilités parlementaires ;

— M. Abel-Durand, rapporteur du projet de loi (n° 307, session 1960-1961), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à la constitution de l'état civil des Français des départements algériens et des départements des Oasis et de la Saoura ;

— M. Pierre Marilhac, rapporteur du projet de loi (n° 312, session 1960-1961), relatif à la protection des animaux.

M. Modeste Zussy a présenté immédiatement son rapport tendant à l'adoption conforme du texte voté par l'Assemblée Nationale. Ses conclusions ont été adoptées à l'unanimité.

M. Abel-Durand a présenté son rapport tendant à l'adoption sans modification du texte voté par l'Assemblée Nationale. Ses conclusions ont été adoptées à l'unanimité.

M. Pierre Marilhac a ensuite présenté son rapport sur le projet de loi relatif à la protection des animaux. Les conclusions du rapporteur, tendant à la reprise du texte du gouvernement pour l'article premier et à l'adoption du texte de l'Assemblée Nationale pour l'article 2 ont été adoptées. La commission a rejeté l'amendement n° 1 présenté par M. Symphcr.

La commission a ensuite désigné les candidats à la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi relatif à l'organisation de la région de Paris :

Titulaires : MM. Bouquerel, Chauvin, Fosset, Lachèvre, Mas-teau, Montpied, Zussy.

Suppléants : MM. Baratgin, Bouvard, Courrière, Dailly, Emile Dubois, Fastinger, Soufflet.

Judi 20 juillet 1961. — *Présidence de M. Raymond Bonnefous, président.* — La commission a désigné MM. Fosset et Prélot comme candidats aux postes de représentants du Sénat au sein de la Commission supérieure de codification, conformément aux dispositions du décret n° 61-652 du 20 juin 1961.

M. Emile Hugues a été nommé rapporteur des propositions de loi (n° 305, session 1960-1961) de M. Marcilhacy tendant à modifier l'article 1143 du Code civil relatif à l'exécution des obligations, et (n° 306, session 1960-1961), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier le premier alinéa de l'article 1600 du Code général des impôts concernant la contribution pour frais de chambres et bourses de commerce.

M. Marcel Prélot a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 324, session 1960-1961), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif aux dates des élections cantonales et des élections municipales.

Sur rapport de M. Marcel Prélot, la commission a adopté avec une légère modification de forme la proposition de loi (n° 133, session 1960-1961) de M. Bertaud, tendant à modifier l'article 8 de l'ordonnance n° 58-1097 du 15 novembre 1958 portant loi organique relative à la composition du Sénat et à la durée du mandat des sénateurs.

Sur rapport de M. Léon Jozeau-Marigné, la commission a ensuite examiné les amendements au projet de loi (n° 281, session 1960-1961), adopté par l'Assemblée Nationale, modifiant les articles 815, 832 et 866 du Code civil, les articles 807 et 808 du Code rural et certaines dispositions fiscales. Les amendements n°s 1, 2, 20, 21, 23, 24, 26, 27, 28, 29 et 34 ont été adoptés. Les amendements n°s 22, 25, 30, 31, 32 et 33 ont été rejetés.

M. Modeste Zussy a été nommé rapporteur, en remplacement de M. Georges Boulanger, du projet de loi (n° 325, session 1960-1961), modifié par l'Assemblée Nationale en première lecture, conférant aux îles Wallis et Futuna le statut de territoire d'outre-mer. M. Zussy a présenté immédiatement son rapport qui, tendant à l'adoption sans modification du texte de l'Assemblée Nationale, a été adopté à l'unanimité.

Samedi 22 juillet 1961. — *Présidence de M. Raymond Bonnefous, président.* — Sur rapport de M. Pierre Marcilhacy, la commission a examiné en deuxième lecture le projet de loi (n° 340, session 1960-1961), modifié par l'Assemblée Nationale en deuxième lecture, relatif à la lutte contre les pollutions atmosphériques et les odeurs et portant modification de la loi du

19 décembre 1917. Sur la proposition de M. Pierre Marcilhacy, le texte voté par l'Assemblée Nationale a été adopté sans modification.

La commission a ensuite décidé de proposer la candidature de MM. Abel-Durand, Chauvin, Delalande, Jozeau-Marigné, Hugues et Waldeck L'Huillier, pour la représenter au sein de la Commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi (n° 333, session 1960-1961), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif au droit de préemption dans les zones à urbaniser en priorité.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE
DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS
RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI
RELATIF A L'ORGANISATION DE LA REGION DE PARIS

Jeudi 20 juillet 1961. — *Présidence de M. Zussy, président d'âge.* — La commission a élu M. Sammarcelli, député, à la présidence.

Présidence de M. Sammarcelli, président. — La commission a complété son bureau en élisant :

Vice-président : M. Zussy, sénateur.

Rapporteurs : M. Fanton, député, et M. Fosset, sénateur.

La commission a examiné successivement les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation de la région de Paris.

Commençant son examen par l'article 6, la commission a repoussé, par 5 voix contre 2, un amendement de M. Wagner tendant à assurer le financement de la taxe spéciale d'équipement de l'année 1962 par un emprunt à long terme contracté par l'Etat et dont les annuités d'intérêt et de remboursement seraient réparties entre toutes les personnes physiques ou morales assujetties à la taxe foncière sur les propriétés bâties, à la taxe foncière sur les propriétés non bâties, à la taxe d'habitation et à la taxe professionnelle, le montant de la taxe d'équipement étant réparti, à partir de 1963, dans les conditions définies au 2° du paragraphe I de l'article 6.

La commission a alors décidé de substituer, dans le deuxième alinéa (1°) du paragraphe I, le chiffre « 170 » au chiffre « 200 ».

Puis, elle a décidé, dans l'avant-dernier alinéa de l'article 6, voté par le Sénat, de substituer aux mots : « de 30 % », les mots : « de 50 % en 1962, de 40 % en 1963 et de 30 % à partir de 1964 ».

Enfin, la commission a supprimé le dernier alinéa de l'article. L'ensemble de l'article 6 a été adopté à la majorité.

A l'article 4, la commission a repoussé, par 7 voix contre 2, un amendement de M. Wagner tendant à reprendre les dispositions votées par l'Assemblée Nationale en deuxième lecture.

L'article a été alors adopté dans le texte voté par le Sénat en deuxième lecture.